



Droit entre frere et soeur vivant à l'étranger

Par **SRYS_old**, le **13/09/2007** à **14:59**

Bonjour,

J'ai été abandonné par ma mère à l'âge de 6 mois et élevé par ma grand-mère maternelle. A l'âge de 7 ans ma grand mère a obtenu ma garde légale. Pendant 24 ans je n'ai eu aucune nouvelle de ma mère. J'ai fait appel à un détective privé afin de la retrouver. Cette recherche m'a permis de la retrouver. Elle vit aujourd'hui en Angleterre et mariée avec 2 enfants. Sa nouvelle famille n'a pas connaissance de mon existence. Nous avons quelques échanges par mail, mais elle refuse de me voir, de me parler. J'ai conscience aujourd'hui que je ne peux pas la forcer à me voir, cependant j'aimerais connaître mes droits concernant ces 2 enfants qui sont mes demi sœurs.

Merci par avance de votre retour,